

Laurence Prélot-Mathey
Docteur en Médecine
309 chemin de la Size
74190 Passy

Monsieur le Maire
74170 Saint-Gervais les Bains

Copie à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie
Monsieur le Sous-préfet de Bonneville
Monsieur le Président des Amis de
Saint-Gervais
Monsieur le président de la FRAPNA 74

Passy, le 12 août 2017

Monsieur le Maire,

Présente à l'assemblée générale d'une association de résidents secondaires de Saint-Gervais les Bains le 8 août dernier, j'ai écouté avec attention votre intervention. Vos propos sur la pollution de l'air m'ont consternée.

Vous avez expliqué que la pollution provenait de la Suisse et que les polluants remontaient la vallée de l'Arve, qu'on ne pouvait rien y faire. Cela est totalement faux, je vous renvoie à la lecture du diagnostic initial d'Air Ain Pays de Savoie figurant dans le plan de protection de l'air. C'est lors des périodes anticycloniques hivernales que l'air est le plus pollué. Lors de ces périodes souvent caractérisées par des inversions thermiques, les masses d'air sont parfaitement stables, les polluants émis dans la vallée par les habitants, les transports et les industries locales ne peuvent s'évacuer et s'accumulent au fil des jours. Il ne s'agit absolument pas d'une pollution importée!

Vous avez évoqué en raillant la problématique du brûlage des déchets verts et des feux dans les cheminées : « Pensez-vous qu'une petite branche brûlée dans votre jardin, pensez-vous qu'une petite flambée dans votre cheminée puisse polluer l'air à Passy ? Et pourtant certains y croient... »

Après de tels propos, comment vous sera-t-il possible d'encourager les habitants à moderniser leurs appareils de chauffage et à faire respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts ?

Concernant la médiatisation de l'épisode de pollution de décembre 2016 et de janvier 2017, vous avez expliqué que vous aviez trois ennemis (sic): Un médecin de l'hôpital de Sallanches et deux de ses amis (un agent immobilier du Fayet, un constructeur de Megève), ces deux derniers ayant des intérêts dans l'immobilier en vallée du Giffre. Vous avez laissé entendre sans le dire vraiment (« je vous laisse comprendre... ») que la médiatisation de la pollution

avait pour but de détourner la clientèle de la vallée de l'Arve vers la vallée du Giffre.

Un élu responsable aurait dû rappeler que les émissions de particules fines en hiver dans la vallée de l'Arve sont majoritairement dues au chauffage au bois, il aurait dû rappeler l'interdiction d'utilisation des appareils d'appoint vétustes de chauffage au bois lors des épisodes de pollution, l'interdiction en toute période du brûlage des déchets végétaux, un élu responsable aurait dû parler du fond air/bois (même s'il ne s'applique pas aux résidents secondaires) et de l'impérieuse nécessité de modernisation des appareils de chauffage. Un élu responsable devrait inciter les habitants à utiliser les transports en commun plutôt que les transports individuels.

Vous avez expliqué qu'une étude épidémiologique était en cours, ses résultats connus en septembre et que cela permettrait de savoir oui ou non si la pollution était dangereuse.

Vous faites erreur ! Cette étude portant sur une période brève et une population réduite, sa puissance statistique risque d'être très faible. Par ailleurs, elle ne préjuge en aucun cas des effets délétères à moyen et long terme de la pollution atmosphérique : si vous êtes exposé à l'amiante, vous ne développerez un cancer de la plèvre que tardivement, parfois plusieurs dizaines d'années après la fin de l'exposition.

Monsieur le Maire, la pollution de l'air est un grave problème de santé publique qui doit être traité avec honnêteté, compétence et rigueur sur la base des données scientifiques connues. La santé des habitants de la vallée en dépend.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.